

COAXIS INVEST

Société par actions simplifiée au capital de 13.925.787 euros
2322, Route du Latéral – 47400 Fauquierolles
897 589 024 RCS Agen

(ci-après la « **Société** »)

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS UNANIMES DES ASSOCIÉS
DU 12 DÉCEMBRE 2024

Le 12 décembre 2024,

(....)

Après avoir pris connaissance des document suivants :

- une copie de la lettre d'information adressée au Commissaire aux comptes de la Société,
- une copie du Protocole d'Investissement,
- le projet de Pacte,
- les statuts actuels de la Société,
- le projet de nouveaux statuts de la Société,
- le rapport du Président,
- le texte du projet des résolutions qui sont proposées,

Ont adopté, conformément aux stipulations des statuts de la Société, les décisions relatives à l'ordre du jour suivant (l'« **Ordre du Jour** ») :

1. Approbation des conditions dans lesquelles les décisions seront prises,
2. Désignation de BTS INVEST en qualité de Directeur Général de la Société, détermination des conditions d'exécution de son mandat social
3. ..
4. ..
5. Modification des Statuts,
6.
7.
8. Pouvoirs pour formalités.

PREMIÈRE DECISION

Approbation des conditions dans lesquelles les décisions seront prises

Les Associés décident d'approuver expressément les conditions dans lesquelles les décisions inscrites à l'Ordre du Jour seront prises (par acte sous seing privé, sans convocation préalable ou autre

formalité), et déclarent avoir pu prendre préalablement pleine et entière connaissance de tous documents et informations nécessaires à ce que les décisions qui suivent soient valablement adoptées.

DEUXIÈME DECISION

Désignation de BTS INVEST en qualité de Directeur Général de la Société, détermination des conditions d'exécution de son mandat social et fixation de sa rémunération

Les Associés, après avoir pris connaissance du rapport du Président, décident de nommer, à compter de ce jour, en qualité de Directeur Général de la Société, pour une durée indéterminée :

- la société **BTS INVEST**, société à responsabilité limitée au capital de 16.500 euros, dont le siège social est situé Bassau – 47700 Anzex, immatriculée sous le numéro unique d'identification SIREN 897 520 797 RCS Agen, représentée par son Gérant, Monsieur Mathieu BÉTOUS,

Monsieur Mathieu BETOUS, agissant en qualité de gérant de BTS INVEST, a d'ores et déjà notifié à la Société que BTS INVEST accepterait les fonctions de Directeur Général de la Société au cas où elles lui seraient confiées, que BTS INVEST n'exerçait aucune fonction incompatible avec ce mandat social (étant précisé que BTS INVEST a préalablement démissionné de ses fonctions de directeur général délégué de la Société) et que BTS INVEST n'était soumise à aucune mesure lui interdisant l'exercice.

Les Associés arrêtent les termes et conditions du mandat social de Directeur Général de BTS INVEST, notamment concernant le montant et les modalités de calcul de la rémunération de BTS INVEST dans le cadre de ces fonctions, qui sont repris dans un document intitulé « *Termes et conditions du mandat social de BTS INVEST* » (les « **T&C BTS INVEST** ») dont ils ont pu prendre préalablement connaissance, et donnent tous pouvoirs au Président à l'effet de signer ce document.

(...)

CIINQUIÈME DECISION

Modification des Statuts

Les Associés, après avoir pris connaissance du rapport du Président et du projet de nouveaux Statuts qui y était annexé, décident de créer un Comité de Surveillance dont la composition et le fonctionnement feront l'objet d'un nouvel article 15 des Statuts, la liste des décisions dont l'adoption ou la mise en œuvre sera soumise à son autorisation préalable figurant dans un nouvel article 19.2 des Statuts.

Les Associés décident également de mettre à jour les Statuts afin de tirer les conséquences des différentes opérations ayant abouti à la nouvelle géographie du capital de la Société et d'adopter, article par article, puis dans son ensemble, le texte des Statuts tel qu'annexé au rapport du Président

(...)

HUITÈME DECISION

Pouvoirs pour formalités

Les Associés confèrent tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal des décisions unanimes de la collectivité des associés, aux fins d'accomplir toutes formalités de dépôt, de publicité et d'enregistrement qu'il appartiendra de faire conformément aux dispositions légales et réglementaires applicables.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les Associés.

LMR Finances

Monsieur Laurent RÉGLAT

« *Certifié conforme* »

certifié conforme

Signé par :
Laurent RÉGLAT
9C654A9526204E9...